

Fiche de pension comme travailleur salarié 2023

Imprimé le 06/08/2023

Mon plan de pension

Plan de pension du secteur

Référence : 2011-0000-0000-0002-1866-2143

Organisé par **Fonds de sécurité d'existence des fabrications métalliques-BIS pour les pensions compl.des ouvriers des constructions métallique, mécanique et élect**
(numéro d'entreprise 0542.749.741)

Géré par **FONDS DE PENSION METAL OFP** (numéro d'entreprise 0892.343.382)

Mes données

Prénom Nom (Numéro NISS : xx.xx.xx-xxx.xx)

Rue Numéro
Code Postal Lieu
Pays

Affilié depuis : 01/01/2003
Statut d'affiliation au 01/01/2023 : Affilié actif

Mon aperçu

Réserve de pension totale au 01/01/2023

XX.XXX,XX €

Combien ai-je déjà épargné pour ma pension complémentaire ?

Couverture décès totale au 01/01/2023

XX.XXX,XX €

Combien auraient reçu mes bénéficiaires si j'étais décédé ?

Plus d'info?



Vous trouverez plus d'information concernant vos droits de pension complémentaire sur mypension.be sous l'onglet "ma pension complémentaire".

Pour plus d'information au sujet des termes utilisés dans cette fiche de pension, vous pouvez consulter le lexique disponible en ligne.



Vous avez encore des questions concernant cette fiche de pension ? Prenez contact avec FONDS DE PENSION METAL OFP (0892.343.382).

Fonds de Pension Métal OFP (www.pfondsmet.be)

Ou

Consultez les données de contact en détail plus loin dans cette fiche.

Communiquez toujours à la personne de contact votre numéro de registre national, la référence de votre plan de pension et du compte et/ou fournissez une version de cette fiche de pension.



Le règlement de pension décrit les caractéristiques du plan de pension, ainsi que les droits et obligations de toutes les parties concernées. Vous pouvez consulter ce règlement dans la fiche de détail en ligne sur mypension.be ou l'obtenir sur demande auprès de votre employeur ou organisme de pension.

Constitution de pension

Identifiant compte : xxx.xx.xxxxxxx
Calculé le : 29/06/2023Sur base de vos données personnelles connues le : 29/06/2023
Entièrement financé**Montants sur base de contributions de l'employeur via une formule contribution définie**

Identifiant volet du compte : xxx.xx.xxxxxxx-PLAN-3

Réserve de pension au 01/01/2023**XX.XXX,XX €**

Combien ai-je déjà épargné pour ma pension complémentaire ?

Minimum garanti : XX.XXX,XX €

i Il s'agit de la réserve de pension que vous avez déjà constituée dans ce plan de pension au 01/01/2023. Votre réserve de pension évoluera encore jusqu'à l'âge de votre pension. En général, ce montant est appelé « réserve acquise ».

Prestation acquise au 01/01/2023

La prestation acquise ne peut pas être calculée.

Combien vaudra ma réserve de pension actuelle à l'âge de ma pension ?

i Il s'agit de la valeur future de votre pension complémentaire au 01/02/2038 si vous laissez votre réserve de pension dans ce plan jusqu'à cette date. Lors du calcul de ce montant, seulement votre réserve de pension jusqu'au 01/01/2023 est prise en compte. Votre future constitution de pension sur base de vos années de service dans le secteur après le 01/01/2023 n'est pas encore prise en compte.

Prestation attendue au 01/01/2023**XX.XXX,XX €**

Combien recevrais-je à l'âge de la pension si je reste en service jusqu'à ce moment-là ?

Rendement : 1,75%

i Il s'agit d'une estimation de la pension complémentaire que vous êtes susceptible de recevoir si à l'âge de la pension :

- Vous restez actif au sein du secteur jusqu'à votre pension ;
- Vous restez affilié à ce plan de pension jusqu'à votre pension ;
- Le plan de pension reste inchangé ;
- La cotisation pour ce plan reste identique à l'année écoulée ;
- Vos données personnelles telles que votre salaire et votre situation familiale restent inchangées.

En raison de ces hypothèses, l'estimation peut varier du montant que vous recevrez effectivement à l'âge de la pension. Cette estimation est donnée à titre uniquement informatif et n'entraîne aucun droit à une pension complémentaire.

Montants sur base de contributions de l'employeur via une formule contribution définie avec garantie de rendement

Identifiant volet du compte : xxx.xx.xxxxxxx-PLAN-1

Réserve de pension au 01/01/2023**XX.XXX,XX €**

Combien ai-je déjà épargné pour ma pension complémentaire ?

i Il s'agit de la réserve de pension que vous avez déjà constituée dans ce plan de pension au 01/01/2023. Votre réserve de pension évoluera encore jusqu'à l'âge de votre pension. En général, ce montant est appelé « réserve acquise ».

Prestation acquise au 01/01/2023**XX.XXX,XX €**

Combien vaudra ma réserve de pension actuelle à l'âge de ma pension ?

i Il s'agit de la valeur future de votre pension complémentaire au 01/02/2038 si vous laissez votre réserve de pension dans ce plan jusqu'à cette date. Lors du calcul de ce montant, seulement votre réserve de pension jusqu'au 01/01/2023 est prise en compte. Votre future constitution de pension sur base de vos années de service dans le secteur après le 01/01/2023 n'est pas encore prise en compte.

Prestation attendue au 01/01/2023**XX.XXX,XX €**

Combien recevrais-je à l'âge de la pension si je reste en service jusqu'à ce moment-là ?

Rendement : 3,25%

i Il s'agit d'une estimation de la pension complémentaire que vous êtes susceptible de recevoir si à l'âge de la pension :

- Vous restez actif au sein du secteur jusqu'à votre pension ;
- Vous restez affilié à ce plan de pension jusqu'à votre pension ;
- Le plan de pension reste inchangé ;
- La cotisation pour ce plan reste identique à l'année écoulée ;
- Vos données personnelles telles que votre salaire et votre situation familiale restent inchangées.

En raison de ces hypothèses, l'estimation peut varier du montant que vous recevrez effectivement à l'âge de la pension. Cette estimation est donnée à titre uniquement informatif et n'entraîne aucun droit à une pension complémentaire.

Couverture décès

Identifiant compte : xxx.xx.xxxxxxx
Calculé le : 29/06/2023Identifiant volet du compte : xxx.xx.xxxxxx-DEATH
Sur base de vos données personnelles connues le : 29/06/2023**Couverture décès au 01/01/2023****XX.XXX,XX €**

Combien auraient reçu mes bénéficiaires si j'étais décédé ?

i Le plan de pension complémentaire prévoit également une couverture décès. Vos bénéficiaires (par exemple votre partenaire ou vos enfants) recevront alors une somme d'argent si vous décédez avant votre pension. C'est le montant que recevraient vos bénéficiaires si vous décédiez au 01/01/2023.

Couvertures supplémentaires au 01/01/2023

Mes bénéficiaires recevront-ils une allocation complémentaire si je décède suite à un accident ?

NON

i Parfois le plan de pension prévoit également une couverture complémentaire contre le risque d'accident. Dans ce cas, vos bénéficiaires recevront un montant supplémentaire si vous décédez suite à un accident avant votre pension. Ici est indiqué si une couverture complémentaire est prévue pour vous dans le plan de pension au 01/01/2023.

Mes enfants recevront-ils une rente orphelin supplémentaire si je décède ?

NON

i Parfois le plan de pension prévoit également un complément à votre couverture décès pour vos enfants. Dans ce cas, vos enfants recevront une rente orphelin périodique (par exemple un montant mensuel) jusqu'à un certain âge si vous décédez avant votre pension. Vous verrez ici si une rente orphelin est prévue pour vous dans ce plan de pension au 01/01/2023.

Données de contact supplémentaires

Votre organisme de pension

Dénomination sociale : FONDS DE PENSION METAL OFP

Numéro BCE : 0892.343.382

Point de contact :

Helpdesk Fonds de Pension Métal OFP

Adresse de contact : Galerie Ravenstein 4/7, 1000 Bruxelles, Belgique

E-mail : info@pfondsmet.be

Numéro de téléphone : +32 25049778

Hyperlien : www.pfondsmet.be

Fonds de Pension Métal OFP

Information importante

- Les montants présentés sont basés sur l'**information disponible le 06/08/2023** dans la banque de données des pensions complémentaires (DB2P).
- L'organisme de pension (fonds de pension ou assureur) qui gère votre plan de pension complémentaire, communique ces données à DB2P. Pour cette communication, les organismes de pension se basent sur l'information (de l'organisateur ou de l'affilié) dont ils disposent au moment du calcul.
- **L'information affichée vaut au 01/01/2023** et ne tient pas compte des événements éventuellement survenus après cette date. Il est possible que les montants aient évolué entre temps.
- Les montants présentés sont **des montants bruts**. Lorsque la pension complémentaire ou la couverture décès est payée, des impôts et des cotisations sociales en sont prélevés.

Annexe

Données prises en compte pour le calcul des montants de 2023

Cotisations de l'employeur :	XX.XXX,XX €
Cotisations de solidarité (chômage temporaire/maladie) :	XX.XXX,XX €
Participation aux bénéfices :	aucune
Salaire annuel :	XX.XXX,XX €

Votre situation en 2022

Identifiant compte : xxx.xx.xxxxxxx
Calculé le : 02/07/2022Sur base de vos données personnelles connues le : 02/07/2022
Entièrement financé**Montants sur base de contributions de l'employeur via une formule contribution définie**

Identifiant volet du compte : xxx.xx.xxxxxxx-PLAN-3

Réserve de pension au 01/01/2022 **XX.XXX,XX €****Montants sur base de contributions de l'employeur via une formule contribution définie avec garantie de rendement**

Identifiant volet du compte : xxx.xx.xxxxxxx-PLAN-1

Réserve de pension au 01/01/2022 **XX.XXX,XX €**

Relevé des droits à retraite 2023

Imprimé le 06/08/2023

ATTENTION ! Ce document vient en complément de votre fiche de détail. Ce document a pour objectif de répondre aux obligations d'information complémentaires imposées aux institutions de retraites professionnelles (IRP). Ces obligations d'information complémentaires ont été introduites par la loi du 11 janvier 2019 transposant la directive européenne du 14 décembre 2016.

Mon plan de pension

Plan de pension du secteur

Référence : 2011-0000-0000-0002-1866-2143

Organisé par **Fonds de sécurité d'existence des fabrications métalliques-BIS pour les pensions compl.des ouvriers des constructions métallique, mécanique et élect**
(numéro d'entreprise 0542.749.741)

Géré par **FONDS DE PENSION METAL OFP** (numéro d'entreprise 0892.343.382)

Adresse de contact : Galerie Ravenstein, 4/7

1000 Bruxelles

Belgique

Mes données

Prénom Nom (Numéro NISS : xx.xx.xx-xxx.xx)

Affilié depuis : 01/01/2003

Statut d'affiliation au 01/01/2023 : Affilié actif

Rue Numéro

Code Postal Lieu

Pays

Âge de pension du règlement :
xx ans (au DD/MM/YYYY)

Mon aperçu de pension en 2022

Réserve de pension au 01/01/2022

XX.XXX,XX €

Combien ai-je déjà épargné pour ma pension complémentaire ?

 Il s'agit de la réserve de pension que vous avez déjà constituée dans ce plan de pension au 01/01/2022. Votre réserve de pension évoluera encore jusqu'à l'âge de votre pension. En général, ce montant est appelé « réserve acquise ».

Détails constitution de pension

**Contributions versées
au cours de l'année écoulée**

Identifiant compte : xxx.xx.xxxxxxx

Calculé le : 29/06/2023

Contributions de l'employeur :**XX.XXX,XX €**

Combien mon employeur a versé de contributions au cours de 2022 pour la constitution de ma pension complémentaire ? Il s'agit ici des montants de versements bruts.

Mon aperçu de pension en 2023

Réserve de pension au 01/01/2023**XX.XXX,XX €**

Combien ai-je déjà épargné pour ma pension complémentaire ?

 Il s'agit de la réserve de pension que vous avez déjà constituée dans ce plan de pension au 01/01/2023. Votre réserve de pension évoluera encore jusqu'à l'âge de votre pension. En général, ce montant est appelé « réserve acquise ».

Prestations projetées

Mes prestations projetées
à l'âge de ma pension

Identifiant compte : xxx.xx.xxxxxxx

Calculé le : 29/06/2023

Sur base de vos données personnelles connues le : 29/06/2023

Combien recevrais-je à l'âge de la pension si je reste en service jusqu'à ce moment-là ?

Montants sur base de contributions de l'employeur via
une formule contribution définie

Identifiant volet du compte : xxx.xx.xxxxxx-PLAN-3

Sur base de vos données personnelles connues le : 29/06/2023

Scénario le plus réaliste

(Rendement = 1,75%)

XX.XXX,XX €

(BRUT Capital unique)

Scénario moins favorable

(Rendement = 1,75%)

XX.XXX,XX €

(BRUT Capital unique)

i Il s'agit d'une estimation de la pension complémentaire que vous êtes susceptible de recevoir si à l'âge de la pension :

- Vous restez actif au sein du secteur jusqu'à votre pension ;
- Vous restez affilié à ce plan de pension jusqu'à votre pension ;
- Le plan de pension reste inchangé ;
- Vos données personnelles et les paramètres de la pension complémentaire restent inchangés.

En raison de ces hypothèses, l'estimation peut varier du montant que vous recevrez effectivement à l'âge de la pension. Cette estimation est donnée à titre informatif uniquement et n'entraîne aucun droit à une pension complémentaire.

Montants sur base de contributions de l'employeur via
une formule contribution définie avec garantie de rendement

Identifiant volet du compte : xxx.xx.xxxxxx-PLAN-1

Sur base de vos données personnelles connues le : 29/06/2023

Scénario le plus réaliste

(Rendement = 3,25%)

XX.XXX,XX €

(BRUT Capital unique)

Scénario moins favorable

(Rendement = 3,25%)

XX.XXX,XX €

(BRUT Capital unique)

i Il s'agit d'une estimation de la pension complémentaire que vous êtes susceptible de recevoir si à l'âge de la pension :

- Vous restez actif au sein du secteur jusqu'à votre pension ;
- Vous restez affilié à ce plan de pension jusqu'à votre pension ;
- Le plan de pension reste inchangé ;
- Vos données personnelles et les paramètres de la pension complémentaire restent inchangés.

En raison de ces hypothèses, l'estimation peut varier du montant que vous recevrez effectivement à l'âge de la pension. Cette estimation est donnée à titre informatif uniquement et n'entraîne aucun droit à une pension complémentaire.

Informations supplémentaires ?

- Concernant les garanties applicables à votre régime de pension : **consultez votre règlement de pension.**
- Concernant les comptes et rapports annuels, ainsi que sur la déclaration relative aux principes fondant la politique de placement : **accessible sur simple demande auprès de FONDS DE PENSION METAL OFP.**
- Concernant le niveau de vos prestations en cas de cessation d'emploi : **vous serez informé en cas de sortie du régime.**